



SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

- Compte rendu du CTP des DDI du 1^{er} septembre
- Déclaration liminaire de la CGT
- Entretien professionnel
- SIDSIC
- Appel unitaire du 11 octobre



*CTP central des DDI du 1^{er} septembre :
une volonté de dialogue affichée mais cadencée par la RGPP*

*Une seule réponse pour l'emploi, les missions et contre l'individualisation :
celle de l'action collective des personnels !*

La CGT a adressé le 25 août 2011 une lettre ouverte au Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) demandant notamment l'arrêt des suppressions d'emploi, l'ouverture d'un débat contradictoire sur les missions et les moyens de les exercer.

Cela a été rappelé d'emblée lors de la réunion du CTP des DDI tout comme notre exigence d'avoir tous les rapports d'inspection portant sur les DDI.

Des premières réponses nous ont été apportées, évidemment pas sur l'emploi et les moyens des services mais sur les autres points.

Concernant les missions

Nous avons obtenu la mise en place de 2 journées de travail les 12 et 13 septembre réunissant le SGG, les ministères et les organisations syndicales. A l'ordre du jour sont prévues les mutualisations (dont les SIDSIC), un débat sur les missions et les emplois des DDT, DDPP et DDCS.

La CGT a demandé et obtenu le principe d'un cycle de réunions qui sont sensées déboucher sur des mesures concrètes.

Concernant le temps de travail,

A notre demande, une commission de suivi devrait être installée pour suivre la mise en place des règlements locaux et les conditions de travail dans les DDI.

La CGT a rappelé la nécessité et l'urgence d'une disposition réglementaire concernant le secteur maritime, notamment le travail à la marée. Ce point a été pris en compte par le SGG. Le ministère de l'Ecologie est une nouvelle fois sollicité en ce sens.

Schéma de mutualisation,

Le SGG va rappeler aux préfets et aux DDI l'obligation d'informer les représentants syndicaux des CTP locaux.

A l'ordre du jour du CTP du 1^{er} septembre figuraient l'entretien professionnel et la création des SIDSIC (Service Interministériel Départemental des Système d'Information et de Communication).

L'entretien professionnel

La CGT a critiqué sur le fond cet outil de GRH que nous réfutons et a voté contre le texte. L'entretien professionnel s'inscrit dans l'individualisation de la rémunération et des carrières avec un impact direct sur la fiche de paie.

Nous sommes intervenus néanmoins pour amender le texte et nous avons obtenu plusieurs modifications significatives :

- l'activité de l'agent doit s'apprécier dans le cadre du collectif de travail et l'entretien professionnel doit se dérouler dans des conditions permettant à l'agent de s'exprimer dans de bonnes conditions (durée minimum 1 heure,...)

Par ailleurs, en cas de difficulté lors de l'entretien professionnel, la CGT a gagné la possibilité pour l'agent d'obtenir un deuxième entretien accompagné d'un représentant du personnel.

Le document adopté par le CTP central des DDI servira de référence pour les ministères de l'Agriculture, des Affaires sociales, de l'Ecologie ainsi qu'à la DGCCRF, nous disent les représentants de ces ministères et direction.

Les SIDSIC

La CGT a regretté une fois de plus, au niveau du CTP des DDI comme dans les services, d'être placée devant une situation de fait accompli sur un projet très avancé. L'administration se réfère sans cesse au dialogue social alors que tout est fait dans la plus grande opacité.

La mise en place du SIDSIC aura des conséquences concrètes sur les personnels des DDI, leurs garanties statutaires, leur métier, leurs rémunérations et leur devenir. Elle aura aussi des conséquences sur le fonctionnement des services.

Les agents concernés par la mise en place du SIDSIC seront mis à disposition sur des « contrats » de 3 ans à l'issue desquels ils pourront se voir appliquer les dispositions de la loi de mobilité....

La CGT a obtenu d'être informée des contenus des réunions du Conseil des systèmes d'information et de communication placée auprès du Premier ministre. Nous avons obtenu d'avoir la synthèse des projets SIDSIC. Le SGG a affirmé par ailleurs que les emplois SIDSIC seraient « sanctuarisés »...

Le SGG, qui a reconnu la hâte de la démarche administrative interministérielle, a déclaré qu'il apporterait des réponses aux questions posées dans la déclaration de la CGT lors de la réunion du 12 septembre matin.

En conclusion, l'intervention des personnels est décisive. Dans chaque service, il est nécessaire de débattre, réunir les personnels et organiser la mobilisation autour des questions d'emplois, d'organisation des services, de missions, de salaires et de conditions de travail. Les attaques contre le pouvoir d'achat des actifs et des retraités ne peuvent pas non plus rester sans réponse après les dernières annonces du gouvernement.

C'est dans ce sens que s'inscrit l'appel à la journée d'action du mardi 11 octobre. La CGT appelle à faire un grand moment de mobilisation dans les DDI et les Directions Régionales pour défendre le service public et nos emplois, avec des assemblées générales, des arrêts de travail, des manifestations devant les préfectures. Elle s'adressera en ce sens aux autres organisations syndicales.

DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

Après le boycott du CTP du 28 juin, le SGG avait acté le principe d'une réunion qui s'est tenue le 19 juillet. Nous avons demandé d'être destinataire de l'intégralité des rapports d'inspection.

Nous constatons qu'à ce jour, nous n'avons toujours pas obtenu ces documents. Nous venons de recevoir une convocation pour des réunions les 12 et 13 septembre sur les missions des services.

C'est en réponse à une demande formulée par la CGT de longue date. Au premier septembre, nous n'avons cependant pas les documents de travail pour ces réunions.

Nous n'avons pas non plus aujourd'hui connaissance de tous les projets stratégiques des ministères et leurs déclinaisons dans les services ministériels, dans les régions et DDI. De même, nous n'avons pas connaissance du contenu des schémas régionaux et départementaux. C'est pourquoi la CGT demande l'ouverture d'un travail en profondeur avec un calendrier de réunions portant sur l'état des lieux, le bilan d'une année de fonctionnement des DDI et les perspectives sectorielles et transversales en matière de missions.

Comme nous l'avons exprimé dans la lettre ouverte adressée au Secrétaire général du gouvernement, nous récusons une conception du dialogue social qui se résumerait à «simple information descendante». Nous demandons un dialogue social de qualité nous permettant d'exprimer le ressenti et les attentes de nos mandants.

A cette fin, nous sommes maintes fois intervenus pour mettre fin à l'hémorragie des emplois dans les DDI et que les moyens mis à disposition soient à la hauteur des enjeux. La CGT rappelle son attachement à l'aménagement cohérent, social et durable du territoire dans l'intérêt des populations. Pour la CGT, l'échelon départemental et régional sont des maillons indispensables pour répondre aux besoins des citoyens.

Quant aux droits et garanties collectives, nous exigeons le respect des droits des personnels notamment dans le cadre de l'examen des règlements intérieurs locaux des DDI. Aussi, nous demandons la mise en place d'une commission de suivi de la mise en œuvre de la circulaire sur le temps de travail. Cette commission de suivi pourrait également traiter de la situation sociale dans les services.

Concernant le point relatif à l'entretien professionnel, nous avons insisté sur le cadre collectif dans lequel doit s'inscrire l'évaluation du travail des fonctionnaires. Nous constatons que les textes soumis au vote ne répondent pas à notre attente et conduisent à mettre en place une GRH que nous récusons. Nous ferons cependant des propositions d'amendements.

La CGT attire de nouveau l'attention sur les conditions dans lesquelles va se terminer l'exercice budgétaire dans les DDI et le risque de blocage du fonctionnement des services avec des retards très importants dans la liquidation des factures. Quel pourcentage sera consacré au budget 2012 pour honorer le reste à payer 2011 sur fond de nouvelles annonces de réduction de crédits ?

La CGT vous demande d'être porteur auprès du Premier ministre de la nécessité d'un changement de cap permettant aux services et aux agents d'assurer leurs missions dans les meilleures conditions.

Suite à la demande de la CGT, l'administration met en place un cycle de réunions sur les missions et les emplois :

Le lundi 12 septembre matin sur l'adéquation missions-moyens dans les fonctions support en DDI et les mutualisations,

Après midi : adéquation missions-moyens en DDT(M),

Le mardi 13 septembre matin, adéquation missions-moyens en DDPP,

Après-midi : adéquation missions-moyens en DDCS.

Pour faire entendre la voix des personnels, pour peser dans les choix, il est nécessaire que dans chaque DDI et DR, nous demandions la convocation du CTP sur ces questions.

La position de la CGT sur l'entretien professionnel

L'entretien professionnel est la pierre angulaire d'une gestion des ressources humaines que nous réfutons.

Nous rappelons notre désaccord sur les critères d'évaluation

En effet, cet outil conduit à toujours plus d'individualisation sur les déroulements de carrière et les rémunérations. Il est facteur de démotivation et de dégradation des conditions de travail.

C'est un outil d'asservissement.

Il précarise les revenus des agents puisqu'ils y sont directement liés.

La CGT réaffirme

- La nécessité de respecter les garanties statutaires des personnels qui relèvent de chaque ministère ;
- Que l'activité de l'agent s'apprécie dans le cadre des conditions d'organisation et de fonctionnement du service et des objectifs collectifs définis en réunion de service, déclinés individuellement en prenant en compte les moyens définis au cours de l'entretien précédent et de ceux réellement mis à disposition ;
- Dans ce cadre l'avis du CCHS (CT) doit être recueilli, en référence aux conditions de travail qui relèvent de cette instance.

La CGT demande qu'un minimum de garanties soit reconnu aux agents et à cette fin elle propose l'ajout des dispositions suivantes :

- Tout agent, considérant que l'entretien professionnel s'est mal déroulé pourra obtenir un nouvel entretien et se faire accompagner par un représentant du personnel de son choix.
- Un temps minimum doit être réservé à la tenue de l'entretien – nous proposons que cette durée soit a minima d'une heure.

Nous prenons acte des modifications retenues, toutefois celles-ci ne modifient pas notre analyse sur le fond.

En cohérence avec la position CGT exprimée lors du conseil supérieur de la Fonction publique, dans un contexte de RGPP et de Réate induisant des réorganisations importantes et constantes des services, ainsi que des suppressions importantes d'emplois, la CGT, porte-parole des personnels, s'exprime négativement sur le projet.

L'INTERVENTION DE LA CGT SUR LES SIDSIC

Les réorganisations incessantes et unilatérales imposées au pas de charge aux agents de la fonction publique n'améliorent ni la qualité des prestations fournies, ni les conditions de travail des agents. Elles ne résultent que du bâclage des précédentes, fragilisent les structures, défont les collectifs de travail, insécurisent et harassent les agents.

Aujourd'hui vous inscrivez à l'ordre du jour une information sur un projet de SIDSIC particulièrement avancé qui devrait regrouper à la préfecture du département, fonctionnellement et hiérarchiquement fin décembre 2011, les agents composant les services informatiques des DDI.

Cherchez-vous à obtenir notre blanc-seing à la hâte pour ensuite mieux le faire valoir auprès des agents concernés et ainsi affaiblir notre action ?

Votre démarche ne relève en rien du dialogue social. Comme pour la réforme des retraites, toutes ces réorganisations hâtives non discutées visent à placer les agents et les organisations syndicales devant une situation de fait et ainsi casser toute possibilité d'opposition. Cette réduction au silence est inacceptable dans une société dite moderne et civilisée.

Le climat social au sein de la fonction publique est à la hauteur du cynisme employé. Les agents sont démoralisés. Ils ont perdu confiance en leur hiérarchie et pleurent de rage de se faire bernier tous les jours. Les agents ne sont pas des pions jetables. Ce sont des êtres humains avec une famille.

Ces agents anxieux, stressés, désinformés se tournent alors vers nous. Nous allons essayer de vous relayer leurs inquiétudes.

En effet, pour seules réponses sur leur devenir dans la fonction publique, leur métier, leur qualification informatique vous mettez à leur disposition une FaQ et une messagerie professionnelle où circulent des informations plus ou moins fiables qui cristallisent les comportements, augmentant l'anxiété et le niveau de stress.

Depuis quand à défaut de dialogue social une FaQ a-t-elle une quelconque crédibilité sociale pour les rassurer ?

Depuis quand à défaut de dialogue social une FaQ a-t-elle une quelconque valeur juridique ?

Qu'est-ce qu'un SIC ?

Pourquoi veut-on l'interministérialiser ?

Avez-vous intégré dans votre projet les spécificités du secteur public préservant l'intérêt d'un usage territorial qui doit répondre à un public cible à la fois client et usager ?

Parmi les préfigureurs SIDSIC, combien sont-ils à être issus des DDI ?

Les agents informaticiens de DDI, pour pouvoir continuer à exercer leur métier d'informaticiens, vont donc être obligés de changer d'environnement professionnel en signant un CDD (mise à disposition) de 3 ans pour aider à faire converger en préfecture des SIC de DDI...et après, quand ce SIC, grâce à leur qualification et à leur culture SI ministérielle, aura convergé techniquement et répondra à l'objectif interministériel départemental...Que va-t-on faire d'eux ?

Qui autour de cette table sera encore là dans 3 ans pour constater que ces informaticiens regroupés en SIDSIC arrivant au terme de leur CDD n'auront plus de place en DDI parce que leur ex-directeur de DDI soumis à des obligations de résultat en matière de RGPP2 les aura enlevés de ses effectifs supports fin 2011 ?

Qui autour de cette table sera encore là dans 3 ans pour constater que ces informaticiens faute de retrouver un poste dans leur ex-DDI vont perdre, leur métier, leur qualification, leur prime informatique, leur lieu géographique de résidence et être sans doute confrontés à l'article 7 de la loi mobilité ?

Pourquoi ne pas utiliser dès maintenant la « mise en détachement » leur garantissant au bout des 3 ans de leur CDD de revenir en sur-effectif dans leur ex-DDI sur des tâches correspondant à leur grade ?

Il est écrit que le SIDSIC a vocation à regrouper tous les agents informaticiens des DDI. Qu'avez-vous prévu si au sein d'un même SIDSIC se retrouvent plusieurs cadres A issus de DDI voire d'un cadre A de DDI plus gradé et qualifié que le préfigureur SIDSIC ?

Avez-vous prévu au SIDSIC un effectif cible seuil critique de fonctionnement s'appuyant par exemple sur un ratio d'un informaticien ressource par nombre de postes de travail ?

Le MEDDTL a été l'un des premiers ministères à opter pour les logiciels libres et faire diminuer les coûts de fonctionnement sur l'environnement des postes de travail, les serveurs, le développement des applications, le web... Avez-vous cette même intention en interministériel ?

Où en est le projet Mistral ?

Les DDI utilisent des applications métiers propres à leur ministère et s'appuient sur un réseau de correspondants internes d'applications habitués à bénéficier d'un service informatique de proximité. Qui va s'occuper de ces réseaux au départ des informaticiens des DDI ?

Plus de 250 agents informaticiens des ex-départements en informatique de CETE viennent d'être intégrés d'office dans un service à compétence nationale (centre de prestations et d'ingénierie informatiques). Les agents des DDT notamment font appel à ses services. Comment va s'articuler le fonctionnement ministériel du CPII pour des agents MEDDTL MAD dans le SIDSIC ? Quid de la pérennité du CPII vis à vis de la DISIC ?

En DDI existe la fonction d'administration des données (géomatiques par exemple) qui alimente quotidiennement le patrimoine commun des données nécessaires au fonctionnement du SIC. Que devient cette fonction avec la création du SIDSIC ?

Toutes ces mutualisations cachent l'externalisation ou le « commercial » l'emporte sur l'« informaticien ». Ce SIDSIC n'est-il pas un projet de plus pour externaliser les activités informatiques lorsque le SIC interministériel aura atteint sa vitesse de croisière ?



Pour une grande journée de mobilisation le 11 octobre

Communiqué CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires

Le gouvernement a annoncé le 24 août des mesures censées réduire « le déficit de la France ». Les organisations syndicales CGT, CFDT, UNSA, FSU, Solidaires en dénoncent le caractère injuste et inéquitable. La facture est principalement supportée par les salariés et les consommateurs. Le gouvernement ne remet pas en cause les niches fiscales dont on sait qu'elles n'ont aucune efficacité économique et sociale. La contribution des plus hauts revenus reste symbolique et n'est pas de nature à réduire les inégalités.

Pour relancer la croissance, en respectant les impératifs de développement durable, réduire les inégalités et maîtriser les déficits, une politique visant une autre répartition des richesses et favorisant le développement économique et social est incontournable.

Cela suppose des réformes structurelles importantes comme une réforme globale de la fiscalité intégrant une plus grande progressivité, une politique industrielle coordonnée au niveau européen, des services publics de qualité.

Cela appelle aussi des mesures urgentes :

- Abandonner la taxation des complémentaires santé ; supprimer les exonérations et la défiscalisation des heures supplémentaires ; conditionner toute aide publique à son efficacité sociale et économique, aux politiques sociales dans les entreprises.
- Mettre en œuvre la taxe sur les transactions financières.
- Faire de l'emploi, en particulier celui des jeunes, une priorité. Stopper les suppressions d'emplois dans la Fonction publique.
- Soutenir le pouvoir d'achat notamment des plus bas revenus et réouvrir les négociations salariales dans les entreprises et la Fonction publique pour réduire les inégalités notamment entre les femmes et les hommes.

Les organisations syndicales estiment indispensable l'intervention des salariés pour peser sur le gouvernement, le patronat, les débats parlementaires en cours et à venir.

Elles décident d'une journée nationale d'action interprofessionnelle le mardi 11 octobre 2011. Partout, le débat sur le contexte, les enjeux et les modalités (manifestations, rassemblements, arrêts de travail, etc.) est nécessaire pour construire cette journée. Les organisations se retrouveront le 15 septembre 2011.